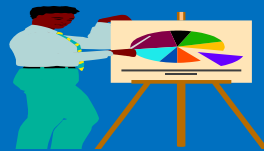


PLURIEX

PLURI-EXPERTISES
CABINET D'ETUDE



Expertise Comptable

Appuis aux institutions de microfinance

Appuis aux collectivités locales

Appuis aux projets/Programmes de Développement

Agence de gestion fiduciaire

Ingénierie Informatique

Suivi et Evaluation

Etudes sectorielles

Formations

Audits



FICHE PEDAGOGIQUE DE LA SESSION INTERNATIONALE DE FORMATION

**L'expertise efficace et efficiente
au service du développement**



*"Notre ignorance coûte plus cher à notre
institution que notre formation"*


Contacts:

Téléphone: (225) 27 21 56 24 86
(225) 05 05 41 70 39
(225) 05 05 72 59 23

Email: pluriex@yahoo.fr

okirenee@yahoo.fr

www.pluri-expertises.com

A 3D rendered character, resembling a stylized human figure, is holding a large rectangular sign. The sign contains the following text:

**THEME : FORMATION SUR
LE SYSTÈME COMPTABLE
DES ENTITES A BUT
NON LUCRATIF
(SYCEBNL)**

Prenez de l'avance en vous faisant former sur le SYCEBNL !

1. NOTE INTRODUCTIVE DE LA FORMATION

Il a été adopté le 22 décembre 2022 à Niamey, un système comptable unique, commun à tous les Etats parties de l'OHADA, dénommé Système comptable des entités à but non lucratif, en abrégé SYCEBNL, annexé à l'Acte Uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif. Toute entité à but non lucratif assujettie, qui a son siège dans l'un des Etats parties au Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique ou qui exerce ses activités sur le territoire dudit Etat, est soumise aux dispositions dudit Acte uniforme.

En février 2023, le Secrétariat Permanent de l'OHADA a publié l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL) qui doit s'appliquer à toute organisation poursuivant un but désintéressé et dont les ressources éventuellement générées par l'activité servent au fonctionnement et à la réalisation de l'objet social. L'article 28 de l'AU-SYCEBNL stipule que l'Acte uniforme, auquel est annexé le système comptable des entités à but non lucratif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les entités assujetties sont donc tenues de revoir leur organisation comptable en se dotant avant l'échéance fixée, d'un manuel de procédures comptables conforme au dit référentiel et de procéder à la formation de leur personnel pour son appropriation et sa bonne application.

Précisons conformément aux dispositions de l'article 2 de l'acte uniforme des entités à but non lucratif, que les assujetties au SYCEBNL sont, lorsqu'elles ne sont pas soumises au système de la comptabilité publique ou à référentiel spécifique, les entités à but non lucratif que sont :

- Les associations et les ordres professionnels ;
- Les entités ayant pour objet la gestion ou l'administration de projets de développement financés en général par les bailleurs bilatéraux, multilatéraux, privés ou étatiques.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

La présente session de formation a pour objectif principal d'outiller les participants à la maîtrise et à la bonne application du Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).

De façon spécifique, il s'agit de permettre aux participants de :

- ✓ Connaître le champ d'application du SYCEBNL ;
- ✓ S'approprier le cadre juridique du SYCEBNL ;
- ✓ Maîtriser le cadre conceptuel du SYCEBNL ;
- ✓ S'approprier la structure, le contenu et le fonctionnement des comptes ;
- ✓ Être aptes à traiter correctement toutes les opérations comptables d'une entité assujettie ;
- ✓ Produire des états financiers conformes au référentiel SYCEBNL, fiables donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'une entité assujettie ;
- ✓ Doter une entité assujettie au SYCEBNL d'une organisation comptable appropriée.

3. PUBLIC CIBLE CONCERNE PAR LA FORMATION

Le public cible concerné par la formation sur le SYCEBNL est le personnel impliqué dans la production ou le contrôle de l'information financière et comptable des entités assujetties :

- Responsables Comptables et Financiers ;
- Directeurs Administratifs Comptables et Financiers ;
- Chefs Comptables ;
- Auditeurs internes ;
- Comptables ;
- Contrôleurs de gestion ;
- Etc....

4. CONTENU DE LA FORMATION

La formation sera structurée en plusieurs modules :

MODULE 1 : Cadre juridique du SYCEBNL

- Dispositions générales ;
- Etats financiers annuels ;
- Moyens de contrôle ;
- Dispositions pénales ;
- Dispositions finales.

MODULE 2 : Définition et cadre conceptuel du SYCEBNL

- Définitions
- Cadre conceptuel.

MODULE 3 : Structure, contenu et fonctionnement des comptes

- Cadre comptable ;
- Structure du plan des comptes ;
- Contenu et fonctionnement des comptes.

MODULE 4 : Schémas de traitement des opérations et problèmes spécifiques

- Fonds propres des associations et ordres professionnels ;
- Fonds affectés et reportés des associations et ordres professionnels ;
- Fonds propres des projets de développement et assimilés ;
- Dons ;
- Cotisations des membres et versements des fondateurs ;
- Autres opérations spécifiques.

MODULE 5 : Présentation des états financiers

- Principes généraux ;
- Etats financiers des associations et ordres professionnels ;
- Etats financiers des projets de développement et assimilés ;
- Etats financiers du Système Minimal de Trésorerie.

5. PERIODE ET LIEU DE LA FORMATION

La formation se tiendra en Côte d'Ivoire, à Abidjan du 31 juillet au 11 août 2023 à l'hôtel IBIS Marcory.

Une sortie détente sera organisée pendant le week-end du 05 au 06 août 2023 à Yamoussoukro (Capitale politique de la Côte d'Ivoire située à environ 230 km d'Abidjan).

NB : le coût du déplacement de la sortie détente est au frais du cabinet PLURIEX !

6. FORMATEURS

La formation sera animée par :

- **Irénée Codjo OKAMBAWA**, Expert-comptable diplômé d'Etats, Commissaire aux comptes, inscrit aux tableaux des Ordres des Experts Comptables de Côte d'Ivoire (OEC-CI), des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN), et des Experts Comptables de Djibouti. Il est l'associé-Gérant du Cabinet PLURI-EXPERTISES (PLURIEX). Il a une riche et longue expérience des missions d'audit et d'organisation des entités assujetties au SYCEBNL.
- **Roland Ayédjo ASSABA**, Expert-comptable mémorialiste, senior manager du Cabinet PLURI-EXPERTISES (PLURIEX). Il a une riche expérience des missions d'audit et d'organisation des entités assujetties au SYCEBNL.

7. TARIFICATION

- Prix : 1 000 000 FCFA par personne (inclus pause-café, pause-déjeuner, les supports et frais transport de déplacement détente/touristique sur Yamoussoukro) ;
- Durée : 10 jours.

NB : Les frais d'hébergement et le dîner sont au frais du participant. Le cabinet pourra aider des participants qui le désirent à obtenir des hôtels à leur convenance.

8. MODALITES DE PAIEMENT

Les frais d'inscription sont payables au plus tard le 15 juillet par chèque ou par virement au nom de ETABLISSEMENT PLURIEX, par transfert d'argent ou en espèces.

Références bancaires du cabinet :

Intitulé du compte : ÉTABLISSEMENT PLURIEX
Nom Banque : BANK OF AFRICA Agence principale
Adresse banque : AV Terrassons de fougères
01 BP 4132 ABIDJAN 01
(225) 20 30 34 00
Code Banque: CI 0032
Code Guichet: 01001
N° de compte: 001200440007
RIB: 58
Swift : AFRICIAB

Contacts pour la Formation

Louise ETEKPO/Elisabeth AKONTI

Tél Bureau: (225) 27 21 56 24 86

Tél Portable: (225) 05 05 41 70 39/ 07 79 02 60 93/05 06 13 88 24

Email: pluriex@yahoo.fr/ etelou@yahoo.fr

Site internet : www.pluri-expertises.com